

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.
Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,
relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion du tournage du
téléfilm « Poulets Grillés ».

ARRETE

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit du jeudi 14 mars 2024 à 19 heures au vendredi 15 mars 2024 à 21 heures :

- Place Saint Gérard
- Rue Saint Gérard
- Avenue Florin (entre la place Saint Gérard et la rue George Sand)
- Rue de Boulogne (sur le parking face au numéro 167)

Article 2 - La circulation des véhicules et des piétons sera bloquée temporairement lors des prises de vues le vendredi 15 mars 2024 de 9 heures à 18 heures :

- Place Saint Gérard
- Rue Saint Gérard

Article 3 - La circulation des véhicules sera déviée par les rues adjacentes.

Article 4 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 5 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 6 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 29 février 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT